

Indication de la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure administrative d'établissement du Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

- Réalisation du projet de PEB
- Décision préfectorale de réviser le PEB : Arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir en date du 05 septembre 2014
- Notification aux maires des communes concernées et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) le 05 septembre 2014
- Consultation pour avis des collectivités précitées sur le projet de PEB (délai de réponse de deux mois à compter du 05 septembre 2014)
- Arrêté préfectoral portant l'ouverture de l'enquête publique n°2015089-0001 du 30/03/2015

- **Déroulement de l'enquête publique du lundi 20 avril au mardi 26 mai 2015**

- Rapport et conclusions du commissaire enquêteur
- Approbation du PEB par arrêté du préfet (Objectif fin juin 2015)
- Notification aux maires des communes concernées et présidents EPCI de la copie de l'arrêté et du PEB approuvé